



Préavis locatif écourté

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis locataire et compte passer propriétaire, la propriétaire me demande à juste titre un préavis de 3 mois, en sachant que mon bail initial de 3 ans prendra fin le 22 avril, puis-je faire jouer cette fin de bail sans demander la tacite reconduction pour éviter les 3 mois de préavis.

Merci de votre réponse
Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Vous ne pouvez malheureusement pas échapper à ce préavis de trois mois. La tacite reconduction est en fait un droit pour le locataire et il appartient uniquement au bailleur de dénoncer cette tacite reconduction s'il veut rompre le contrat de bail.

Autrement dit envoyez le plus rapidement possible une lettre recommandée avec accusé de réception à votre bailleur afin de lui signifier votre préavis.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement